

**CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET "FORMATION D'ETUDIANTS  
MEXICAINS DANS LES LICENCES PROFESSIONNELLES FRANÇAISES"  
- PROMOTION 2007 -**

**CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

---

Il est porté à la connaissance de la composante candidate les informations suivantes :

- le ministère de l'Education nationale, enseignement supérieur, recherche attribue une subvention, pour chaque étudiant en formation, afin de permettre financièrement le soutien spécifique et le tutorat pédagogique,
- en outre, les étudiants percevront une bourse de 765 Euros par mois pendant 12 mois versée par le gouvernement mexicain qui sera administrée par le CNOUS, cette bourse est destinée à couvrir les frais de subsistance des étudiants mexicains en France. Les CROUS seront chargés localement de la relation de proximité avec les étudiants mexicains,
- les étudiants mexicains auront le statut de boursier du gouvernement français ce qui implique que l'université ne perçoive aucun droit d'inscription, ni versement correspondant à des frais supplémentaires, les étudiants sont exonérés de paiement d'assurance, le CNOUS souscrit la couverture sociale des étudiants,
- un groupe de pilotage français coordonne un groupe de travail pour la mise en œuvre opérationnelle du programme en France, il est en liaison permanente avec une organisation similaire au Mexique.

**CAHIER DES CHARGES**

---

1. La Licence Professionnelle de la composante candidate accueille des étudiants en **formation initiale** et possède une compétence reconnue dans au moins un des champs disciplinaires retenus :
  - Champ génie industriel : maintenance industrielle, procédés de production, électricité et électronique industrielle, automatisme, mécanique, productique et aéronautique.
  - Champ biologie appliquée : technologie de l'environnement, technologie agroalimentaire.
  - Champ technologies de l'information : informatique et réseaux.
2. La composante candidate doit être en mesure de mettre en œuvre une démarche de familiarisation aux méthodes pédagogiques et d'acclimatation aux enseignements du cursus. Il conviendra d'identifier rapidement les difficultés éventuelles et d'envisager les mesures pour y remédier et pour faciliter le parcours de l'étudiant en Licence Professionnelle notamment par des appuis ciblés en français et dans les disciplines scientifiques ou technologiques.
3. La composante candidate doit être en mesure d'organiser un tutorat spécifique visant à faciliter le parcours de l'étudiant. Ce tutorat comprendra notamment la désignation d'un tuteur pour chaque étudiant accueilli, (un même tuteur pouvant être désigné éventuellement pour le binôme d'étudiants). Le tuteur sera chargé d'organiser avec l'équipe enseignante le soutien pédagogique nécessaire pour la réussite de la formation.

4. Chaque composante candidate aura la responsabilité d'organiser de manière spécifique si nécessaire, avant le 27 juillet 2008, la soutenance, la réunion de jury et la délibération concernant les étudiants mexicains pour qu'ils puissent repartir avec une attestation concernant les résultats obtenus fin juillet.
5. Il est recommandé que les étudiants mexicains accueillis en Licence Professionnelle n'aient pas à changer de lieu de formation au cours de la formation (enseignement, projet, stage). La composante candidate devra assister l'étudiant mexicain dans sa recherche de stage en entreprise (lettre de motivation, curriculum vitae, liste d'entreprises) prendre des contacts personnels pour appuyer la démarche de l'étudiant et, enfin, aura l'obligation d'aider à l'organisation de la logistique qui en découlera.
6. La composante candidate devra établir les contacts nécessaires avec le CROUS qui sera chargé d'un appui à caractère social visant à aider l'étudiant dans ses démarches d'installation et d'intégration (ouverture d'un compte bancaire, carte de séjour, demande d'allocation pour le logement, etc...).
7. La composante candidate devra donner à l'étudiant mexicain une ouverture sur la culture française en utilisant toutes les possibilités offertes localement notamment grâce :
  - à son intégration dans les actions des associations d'étudiants.
  - aux actions offertes par le CROUS, ainsi que par tout organisme ou club susceptible de contribuer à l'accueil des étudiants ;
  - aux invitations dans les familles.
8. La composante candidate devra établir un contact régulier avec l'équipe chargée de la coordination du programme en France.
9. Le groupe chargé de l'organisation du programme est composé de :
  - **Jean-François Le Querler, coordonnateur du programme** et coordonnateur pour le champ génie biologique, [jf.lequerler.iutcaen@cgi2.unicaen.fr](mailto:jf.lequerler.iutcaen@cgi2.unicaen.fr) et **Christian Greuin**, coordonnateur-adjoint, [greuin@ciep.fr](mailto:greuin@ciep.fr)
  - **Jean-Marc Steindecker**, coordonnateur pour le champ génie industriel, [jean-marc.steindecker@iut-cachan.u-psud.fr](mailto:jean-marc.steindecker@iut-cachan.u-psud.fr)
  - **Didier Costes**, coordonnateur pour le champ génie industriel, [didier.costes@iut-blagnac.fr](mailto:didier.costes@iut-blagnac.fr)
  - **Samuel Cruz-Lara**, coordonnateur pour le champ informatique, [Samuel.Cruz-Lara@loria.fr](mailto:Samuel.Cruz-Lara@loria.fr)
  - **Fabienne Ferragne**, chargée du programme au CNOUS, [ferragne@cnous.fr](mailto:ferragne@cnous.fr)
10. Le calendrier de réalisation se présente comme suit :
  - fin juillet 2007 : arrivée des étudiants en France, ils bénéficient d'un séjour culturel de 2 jours à Paris et formation linguistique de 5 semaines à partir du 1<sup>er</sup> août au Cavilam de Vichy,
  - 1 au 5 septembre 2007 : arrivée des étudiants dans les composantes retenues,
  - fin juillet 2008 : départ des étudiants de la quatrième promotion.

## CONDITIONS FINANCIERES

---

La rémunération de la composante : Département informatique, IUT Nice Côte d'Azur  
de l'université de : Nice Sophia-Antipolis  
sise :  
représente la somme de : **2200 euros** ( deux milles deux cents euros).

Cette somme comprend les frais de tutorat encadrement et de suivi de : 2 étudiants mexicains  
et les frais de fonctionnement de la composante (documentation, photocopies, déplacements, etc.).

La somme proposée s'entend pour la prestation du 1er septembre 2007 au 31 juillet 2008 conforme au  
cahier des charges.

Cette somme sera versée sur présentation d'une facture établie à l'ordre de l'université de Caen.

Fait à Nice le 14 novembre 2007.

Pour l'Université de Nice  
Sophia-Antipolis

Pour l'IUT Nice Côte d'Azur

le Directeur

Le coordonnateur du programme

M. Albert MAROUANI

M. Robert CHIGNOLI

M. JF. LEQUERLER